

FloraQuébeca est une association à but non lucratif, vouée à la connaissance, à la promotion et surtout à la protection de la flore et des paysages végétaux du Québec

La page éditoriale

Nous ne passons pas inaperçus

par Patrick Nantel, président

FloraQuébeca, notre association, a deux ans. Cette deuxième année d'existence fût bien remplie et plusieurs d'entre nous ont été bien occupés.

Occupés à sensibiliser le public sur l'importance de préserver la flore et ses habitats; à rassembler de l'information sur le commerce horticole des plantes indigènes; à inventorier des populations de plantes rares ou, à l'inverse, envahissantes.

L'année a démarré en trombe avec notre «Opération Trilles & Cie», pour laquelle quelques dizaines d'entre nous avons consacré temps et énergie. D'une part, à nous rendre à l'exposition «Effleure-printemps», puis dans les parcs de la région de Montréal, pour y sensibiliser les visiteurs à la fragilité de nos plus belles fleurs printanières. D'autre part, pour inciter les jardinerie à ne pas vendre certaines plantes forestières à croissance lente, qui sont à notre connaissance prélevées intégralement en milieu naturel. Non, nous ne sommes pas passés inaperçus!

Parmi les centaines de questionnaires expédiés à près de 1100 professionnels du monde de l'horticulture ornementale, nous avons finalement reçu quelques réponses. Des membres du Comité commerce horticole des plantes indigènes les ont compilées et analysées (voir article plus loin). On y trouve un intéressant échantillon d'opinions sur les problèmes que peuvent engendrer ce commerce au Québec.

Des actions bien fondées

Des membres de ce même comité participent également à une recherche plus exhaustive d'information sur ce commerce, afin d'évaluer son impact potentiel sur les populations de plantes sensibles à la récolte. Une analyse du contenu du plus récent catalogue de 12 entreprises québécoises, qui produisent ou vendent des plantes indigènes, révèle que ce commerce touche près de 260 espèces indigènes et une cinquantaine d'espèces naturalisées. Certaines entreprises proposent même des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables!

Du côté des chercheurs de plantes rares, le comité qui les réunit a organisé des visites qui se sont révélées fructueuses, en particulier sur l'île Jésus (Laval), qui renferme encore quelques vestiges d'érablière sur sol calcaire. Notre association compte d'ailleurs appuyer prochainement les démarches d'un groupe local, la Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre, en vue de protéger une de ces érablières.

Comme disait l'autre : «engagez-vous, engagez-vous». Eh bien, oui, notre association s'est engagée et sera certainement de plus en plus appelée à le faire. En novembre dernier, FloraQuébeca déposait son premier mémoire à une audience publique. Nous réclamions alors que des populations de plantes menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, dans l'Estrie, soit correctement inventoriées et protégées, dans le cadre d'un projet de gazoduc (voir bulletin précédent, l'article de G. Lamoureux).

Du concret, svp!

Pour continuer dans la veine des actions concrètes, mentionnons la deuxième corvée annuelle de brossage des hêtres à la réserve écologique du Boisé-des-Muir, organisée par le Comité gestion des paysages végétaux. Des membres de ce comité ont également participé à un inventaire des plantes introduites à la Grosse-Île, un espace protégé à titre de lieu historique national.

Début juillet, plusieurs floraquébécois étaient au «Rendez-vous botanique», à la recherche de l'aristème dragon dans l'archipel de Berthier-Sorel et sur les rives du lac Saint-Pierre.

Le Comité bulletin nous a livré trois numéros, à la mise en page et au graphisme soignés, et au contenu diversifié. Puis, le Comité répertoire, en collaboration avec le Comité bulletin, nous a livré son produit: un bottin fort pratique qui nous enlève tout motif de ne pas communiquer entre nous!

... suite à la page 8

Parrains d'honneur

FREDERIC BACK,
CINÉASTE

ANDRÉ BOUCHARD,
BOTANISTE-ÉCOLOGISTE, PROFESSEUR
À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LISE CORMIER,
DIRECTRICE DU SERVICE DES PARCS,
JARDINS ET ESPACES VERTS DE
MONTRÉAL

PIERRE DANDREAU,
ÉCOLOGISTE, PROFESSEUR À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ESTELLE LACOURSIÈRE,
BOTANISTE-ÉCOLOGISTE, PROFESSEURE
À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES

FRED OENMICHEN,
ARCHITECTE DU PAYSAGE, PROFESSEUR
ÉMÉRITE À L'UNIVERSITÉ DE
MONTRÉAL

ROGER VAN DEN HENDE,
HORTICULTEUR, PROFESSEUR RETRAITE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

GILLES VINCENT,
BOTANISTE, DIRECTEUR DU JARDIN
BOTANIQUE DE MONTRÉAL

Conseil d'administration

PATRICK NANTÉL, PRÉSIDENT

CELYNE LAFRANCE, TRÉSORIÈRE

ISABELLE DUPRAS, SECRÉTAIRE

STUART HAY, COMITÉS

HÉLÈNE VÉRONNEAU

Comités

BULLETIN
POSTE VACANT

COMMERCE HORTICOLE DES PLANTES
INDIGÈNES
LOUISE COLLINS (514) 787-3917
PHAMEL@MILINK.NET

GESTION DES PAYSAGES VÉGÉTAUX
DENYSE LAJEUNESSE (418) 621-5252
DIZ.LA@UNESS@SYMPATICO.CA

PLANTES RARES
ANDRÉ SABOURIN (514) 430-3616
DRAQUETTE@LAURINTIDES.NET

RELOCALISATION DE PLANTES
INDIGÈNES VOUEES À LA DESTRUCTION
LOUISE BONHOMME (514) 681-8188

RÉPERTOIRE DES BOTANISTES
LOUISE GRATTON (514) 242-3553
WIND@GRATTON.NET

Dates de parution du bulletin
1^{er} février, 1^{er} mai, 14 sept. 1998

Faire parvenir vos textes à
Frédéric Coursol:
floraquebeca@ireseau.com

Seuls des textes très courts seront reçus par télécopie; les adresser à Jacques Labrecque (418) 646-6169

Rapport de comité
Soumettre le texte, une semaine avant la date de tombée, à Stuart Hay:
<chays@ere.umontreal.ca>.

Répertoire de botanistes

Copies additionnelles disponibles à l'adresse de FloraQuebeca, au prix de \$5 chacune.

Le FloraQuebeca

Comité de rédaction

GISÈLE LAMOUREUX
JACQUES LABRECQUE
CAMILLE ROUSSEAU
REVISEUR LINGUISTIQUE
FRANCIS BOUDREAU
CHRONIQUEUR

Mise en pages

Y. BOUDREAU
GISÈLE LAMOUREUX

Expédition

FRÉDÉRIC COURSOL

ISSN 1205-1293
DÉPÔT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC 1998
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA 1998

© 1998. Reproduction interdite sans l'autorisation des auteurs.

La préparation de l'Opération Trilles & Cie va bon train, à la suite de la rencontre du 24 janvier dernier au Jardin botanique de Montréal. La réunion nous a permis de faire le bilan de l'Opération de l'an dernier et de mettre les idées en place pour la deuxième édition de cet événement, qui aura lieu les 9-10, 16-17-18 mai.

Encore cette année, nous enverrons des équipes sur les sentiers des parcs naturels de la grande région de Montréal: les parcs d'Oka, du Mont-Royal, du Mont Saint-Bruno, du Mont Saint-Hilaire et ceux de la CUM (Communauté urbaine de Montréal: Cap-Saint-Jacques, Île-Bizard et Bois-de-Liesse).

Nous souhaitons encore constituer de petites équipes de deux ou trois personnes, pour répondre aux questions du public à l'entrée des

sentiers de randonnée. Nous aurons des panneaux d'exposition et des dépliants pour sensibiliser les intéressés à la conservation, dans leur milieu naturel, de nos plantes printanières à croissance lente.

Je lance un appel amical à tous de venir saluer le printemps avec nous sur les sentiers d'un parc le plus près de chez vous. On ne sera jamais trop de bénévoles pour assurer le succès de cette activité de FloraQuebeca.

Inscrivez-vous dès maintenant:
Oka: André Sabourin (514) 430-3616
Mont-Royal: Patrick Nantel (514) 270-8697
Mont Saint-Bruno: Johanne Doyon 389-9906
Parcs CUM: Noëlle Bouchard 721-5065
Mont Saint-Hilaire: Charles Mercier 985-9893
Trilliumment votre ♣

On l'attendait depuis longtemps!

par Kim Marneau, Comité répertoire

Le Comité répertoire des botanistes a enfin accouché de son bébé! La gestation a été assez longue, car, nous voulions inscrire le plus de botanistes possibles. Le répertoire a été envoyé dans le dernier bulletin, soit celui de l'hiver. Il n'aurait vu le jour sous cette forme magnifique si le Comité répertoire ne s'était vu aidé du Comité bulletin. Toutes les personnes qui ont été impliquées de près ou de loin dans cette aventure ont été grandement appréciées, notamment Gisèle Lamoureux et Yves Boudreault.

Si vous êtes d'une quelconque façon botaniste et avez vu ce répertoire sans y être déjà inscrits, vous vous êtes certainement dits que vous avez manqué une des plus belles chances de votre vie de vous faire des nouveaux amis. Ja-

mais trop tard pour bien faire! Inscrivez-vous pour la prochaine édition. Vous n'avez qu'à envoyer, à Frédéric Coursol, vos coordonnées et les informations demandées dans le formulaire inclus dans le répertoire. Nous nous ferons un plaisir de mettre à jour le répertoire dans un an, si les conditions le permettent. Pour les personnes qui ont eu la chance de s'inscrire, mais qui ont remarqué des erreurs ou qui ont tout simplement déménagé dans la dernière année, envoyez les corrections à Frédéric. Des copies du répertoire sont aussi disponibles pour cinq dollars.

Encore une fois félicitations à toute l'équipe du répertoire et espérons que cet outil amènera une plus grande collaboration entre les différents intervenants en botanique. ♣

Des objectifs précisés

par Louise Collins, Comité commerce horticole des plantes indigènes

Ce mois de janvier ne compte pas que du verglas: nous avons tenu une importante réunion de notre comité. Nous désirions, depuis longtemps, réfléchir sur le rôle de celui-ci. Après moult discussions, nous avons enfin cerné son identité. Voici, en cinq points, la mission du Comité commerce horticole des plantes indigènes:

1. Promouvoir l'utilisation horticole des plantes indigènes du Québec, auprès de la population et des intervenants horticoles.
2. Sensibiliser population et intervenants horticoles à la problématique que pourrait engendrer la récolte commerciale des espèces indigènes, en particulier celles à croissance lente.

3. Faire prendre conscience à la population et aux intervenants horticoles à ce qu'ils respectent la répartition naturelle des espèces indigènes.

4. Accumuler de l'information scientifique sur les espèces visées et la divulguer. Produire des cartes de répartition pour ces espèces.

5. Inciter les producteurs et les centres de recherche à développer des méthodes de production plutôt que de prélever les espèces indigènes en milieu naturel.

Voilà nos objectifs. Cela vous plaît, cela vous choque? Vous avez des suggestions? Alors, joignez-vous à notre comité ou faites-nous part de vos commentaires. ♣

Inacceptable, le commerce de plantes prélevées en nature?

Des professionnels se prononcent

Par Patrick Nantel et le Comité commerce horticole des plantes indigènes

Au Québec, le marché de l'horticulture ornementale a connu un essor considérable au cours des 20 dernières années, avec des biens et services dont la valeur à la consommation est aujourd'hui évaluée à 1,2 milliard de dollars¹. Pour différentes raisons, dont la recherche de nouveautés et d'exclusivités, de plus en plus d'horticulteurs utilisent ou encouragent l'utilisation des espèces indigènes de la flore québécoise dans leurs aménagements^{2,3}. L'aménagement de parcs publics et divers travaux de renaturation sont également susceptibles d'augmenter la demande en plantes indigènes. En réponse à cette demande, un nombre croissant d'entreprises québécoises produisent, distribuent ou vendent ces produits.

Produire et utiliser des plantes de notre flore contribuent certainement à valoriser le patrimoine naturel et à développer des activités économiques. Toutefois, parmi les espèces indigènes les plus convoitées, on trouve des plantes forestières à croissance lente pour lesquelles il n'existe pas encore de méthodes de culture permettant de les produire à une échelle commerciale de façon rentable. Il s'agit d'espèces tels le trille blanc (*Trillium grandiflorum*), l'érythronée d'Amérique, ou les sabots-de-la-vierge (genre *Cypripedium*). En conséquence, des plantes forestières, offertes actuellement sur le marché, sont souvent prélevées intégralement en milieu naturel.

Chez certaines des plus belles plantes printanières de nos bois, la période de maturation, de la graine à la plante en fleur, peut durer plusieurs années en milieu naturel. Une fois matures, ces plantes produisent relativement peu de semis. Certaines produisent peu de graines ou leur production est irrégulière, d'autres sont plus fécondes, mais les taux de germination sont relativement faibles. Ces caractères rendent ces espèces difficiles à cultiver et leurs populations, très sensibles à la récolte^{4,5}.

En 1987, on estimait que plus de 100 000 plantes herbacées étaient prélevées annuellement dans les montagnes de la Caroline du Nord et du Tennessee⁶. Une récolte d'une telle ampleur pourrait rapidement faire disparaître des populations entières de plusieurs espèces sensibles. La récolte abusive a déjà, dans l'histoire du Québec, contribué à la rareté de plantes forestières. Par exemple, nos ancêtres ont, à partir du XVIII^e siècle, abondamment récolté et exporté le ginseng (*Panax quinquefolius*) et l'adante du Canada (*Adiantum pedatum*) comme plantes médicinales, de même que certaines orchidées comme plantes d'ornement, en particulier le cypripède tête-de-bélier⁷. Plus récemment, on a récolté dans le sud de la province

des milliers de bulbes d'ail des bois (*Allium tricoccum*). La récolte commerciale de plantes à des fins d'horticulture ornementale représente une nouvelle menace qui vient s'ajouter à celle de l'étalement urbain qui, chaque année, diminue la superficie de leurs habitats naturels.

Un sondage

Inquiets de cette situation, un comité de FloraQuebeca est passé à l'action. Mais avant d'agir, ils ont voulu en savoir davantage. Le Comité commerce horticole des plantes indigènes a rédigé deux questionnaires destinés à deux catégories d'intervenants en horticulture ornementale. D'une part, à ceux qui utilisent les plantes d'ornement, principalement des architectes paysagistes et des chroniqueurs horticoles, et d'autre part, à ceux qui produisent ou vendent ces plantes.

Ce sondage, une première au Québec, avait deux buts: recueillir de l'information permettant d'évaluer la demande en plantes indigènes et sensibiliser le milieu de l'horticulture ornementale aux problèmes que pourrait engendrer un commerce incontrôlé de plantes prélevées en nature.

Par l'entremise de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, 800 questionnaires furent expédiés à des entreprises qui produisent ou vendent des végétaux et 300 autres questionnaires furent expédiés par l'entremise de l'Association des architectes paysagistes. Le sondage s'est déroulé entre la mi-novembre et la mi-décembre 1996. Au total, 65 personnes ont retourné leur questionnaire: 54 utilisateurs ou promoteurs et 11 producteurs ou vendeurs. Les questions avec réponses et commentaires seront présentées entièrement dans le prochain numéro du bulletin. Ce taux de réponse très faible, mais prévisible, ne permet pas d'atteindre complètement notre premier objectif (évaluer la demande). Nous estimons cependant avoir fait un grand pas vers l'atteinte de notre deuxième objectif (sensibiliser le milieu).

En général, les réponses confirment nos inquiétudes, mais indiquent également que les répondants se préoccupent de la protection de la flore. En effet, la grande majorité des répondants de la première catégorie (architectes paysagistes à 87 %), ont déjà recommandé l'utilisation de plantes indigènes. Un peu moins de la moitié d'entre eux, seulement, disent s'assurer de la provenance des plantes. Par contre, plusieurs pensent que la majorité des plantes indigènes disponibles actuellement sur le marché sont propagées en pépinières, en serres ou en laboratoires. De plus, la grande majorité des répondants estiment que le prélèvement d'es-

Activités, événement, avis

7 mars, 13h

Comité plantes rares, Jardin botanique de Montréal, rendez-vous dans l'entrée principale.

21 mars, 12h30

Assemblée générale annuelle de FloraQuebeca. Café et dessert, conférence, relance de l'Opération Trilles & Cie, levée de fonds. Écolothèque, Biodôme de Montréal.

25 avril, à Laval

Activité de relocalisation de plantes indigènes vouées à la destruction. Contacter Louise Bonhomme (514)681-8188 ou 687-6674.

9-10 mai; 16-17-18 mai

Opération Trilles & Cie. Parcs d'Oka, du Mont-Royal, du Mont Saint-Bruno, du Mont Saint-Hilaire et ceux de la Communauté urbaine de Montréal (Cap-Saint-Jacques, Île-Bizard et Bois-de-Liesse). Inscrivez-vous lors de l'assemblée générale ou auprès des responsables des parcs (voir coordonnées page 2). *

Secrétariat

Pour rejoindre FloraQuebeca, noter les changements de coordonnées (voir page 2). Pour le moment, veuillez téléphoner pour avvertir de votre intention d'envoyer une télécopie. *

Comité bulletin

Pour éviter de s'essouffier trop vite, le comité a décidé, en accord avec le conseil d'administration, de réduire le nombre de parutions du *FloraQuebeca* à trois par année. N'ayez crainte, la qualité restera la même. Dates de tombée du volume 3: page 2.

À partir du prochain numéro, nous aurons l'aide du secrétaire permanent, Frédéric Coursol. Il recevra les textes au courriel de FloraQuebeca:

<floraquebeca@ireseau.com>
Il ne faut donc plus envoyer de textes à Y. Boudreault. *

Protection de l'ail des bois

C'est déjà demain la veille de la fonte du blanc manteau et du pétassement des bourgeons. Oui, il y aura encore de l'ail des bois. Oui, il y aura encore de la cueillette illicite et du commerce d'ail des bois, malgré tous les efforts déployés par le ministère de l'Environnement et de la Faune pour bannir ces pratiques.

Retenir que tout commerce de cette plante, ou d'une de ses parties, est prohibé. Si vous êtes témoins d'un tel commerce, en avertir les inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation, qui peuvent intervenir: 1-800-463-5023

La cueillette est illicite si elle dépasse 200 g ou 50 plants ou 50 bulbes ou si elle s'effectue dans un parc, réserve écologique, refuge faunique et divers autres sites légalement protégés. Pour signaler de telles cueillettes, rejoindre SOS Braconnage: 1-800-463-2191

Si vous soupçonnez fortement que de la cueillette s'effectue dans un site, le signaler à SOS Braconnage. Dans certains cas, les agents de conservation peuvent effectuer une surveillance préventive; à vous d'insister.

C'est aussi grave de braconner l'ail des bois que de braconner le chevreuil. Les amendes s'échelonnent entre 500 et 20 000 \$ pour un individu; pour les entreprises, c'est le double.

Et puis l'ail des bois cultivé dans des champs, c'est toujours de l'ail des bois! Il n'existe pas d'ail des champs, tel que certains vendeurs essaient de le faire croire. Le règlement interdit d'en posséder plus de 50 plants hors de son milieu naturel, soit les forêts naturelles où on la trouve; c'est dire que la culture en champs est prohibée.

Alors n'hésitez pas. Ce n'est pas de la délation, c'est de la protection du patrimoine végétal. ♣

pièces indigènes en milieu naturel, pour le commerce, n'est pas une pratique acceptable et que son impact à long terme peut être considérable. Par conséquent, presque tous favorisent l'idée de déconseiller l'achat des plantes indigènes prélevées en milieu naturel, en particulier les espèces forestières à croissance lente tels les trilles, lycopodes, cyripédées, érythron d'amérique et claytonie de caroline. Les répondants se montrent en général cohérents dans leurs réponses. Ainsi, sur les 43 qui trouvent inacceptable le commerce de plantes prélevées en nature, 36 admettent aussi que ce prélèvement peut avoir un impact considérable sur les populations sauvages. Et de tous ceux qui souscrivent à l'une ou l'autre de ces deux affirmations, aucun ne s'oppose à l'idée de déconseiller l'achat des plantes indigènes prélevées en milieu naturel.

Les réponses des producteurs et vendeurs aux mêmes questions sont semblables, dans l'ensemble. Presque tous (10 sur 11) seraient prêts à renoncer à vendre des plantes indigènes prélevées en milieu naturel.

Les espèces vedettes

Les noms de 21 espèces potentiellement sensibles à la cueillette apparaissent sur les questionnaires et les personnes interrogées étaient invitées à identifier les espèces qu'ils ont déjà recommandées. Chez le premier groupe de 54 répondants (surtout des architectes paysagistes), l'iris versicolore est l'espèce la plus citée (40 fois sur 54), suivi de près par la fougère-à-l'autruche (*Matteucia struthiopteris*), les osmondes, le quatre-temps (*Cornus canadensis*), la fougère adiante du canada (*Adiantum pedatum*), et les dicentra. La tiarella, les trilles et le popule des marais (*Caltha palustris*), un peu moins populaires, sont quand même cités par près d'un répondant sur trois.

Espèces identifiées dans le questionnaire (nombre et pourcentage de répondants, sur 54, affirmant les avoir recommandées).

Plantes à fleurs		
<i>Iris versicolor</i>	40	74%
<i>Cornus canadensis</i>	36	67%
<i>Dicentra spp.</i>	28	52%
<i>Tiarella cordifolia</i>	19	35%
<i>Trillium spp.</i>	18	33%
<i>Caltha palustris</i>	18	33%
<i>Sanguinaria canadensis</i>	14	26%
<i>Gaultheria procumbens</i>	9	17%
<i>Asarum canadense</i>	5	9%
<i>Erythronium americanum</i>	3	6%
<i>Epigaea repens</i>	3	6%
<i>Arisaema triphyllum</i>	2	4%
<i>Litularia grandiflora</i>	2	4%
<i>Cypripedium spp.</i>	1	2%
<i>Hepatica nobilis (acutiloba/ americana)</i>	1	2%
<i>Veratrum viride</i>	1	2%
Fougères et lycopodes		
<i>Matteucia struthiopteris</i>	38	70%
<i>Osmunda spp.</i>	38	70%
<i>Adiantum pedatum</i>	21	39%
<i>Polypodium virginianum</i>	13	24%
<i>Lycopodium spp.</i>	4	7%

Nuances et conseils!

Invités à commenter, plusieurs répondants ont profité pour expliquer ou nuancer leur réponse. Ainsi, certains estiment que le prélèvement d'espèces indigènes en milieu naturel, pour le commerce, pourrait être une pratique acceptable dans certaines conditions: s'il ne s'agit pas d'espèces rares ou en situation précaire, si l'habitat est voué à être détruit prochainement, s'il s'agit d'espèces prolifiques, si l'on doit obtenir des plantes à être multipliées et qui ne sont pas disponibles autrement, si le taux de récolte est contrôlé et assure le maintien de la population, si les plantes sont prélevées sur le terrain de celui qui les vend.

Certains ont, au contraire, exprimé des raisons rendant le prélèvement inacceptable: il est important de ne pas perturber les habitats naturels, il est possible que cette pratique devienne abusive et entraîne la disparition d'espèces, les végétaux propagés en pépinière sont de meilleure qualité. Qu'en pensez-vous? Dans le même ordre d'idée, certains répondants n'appuient pas entièrement l'idée de déconseiller l'achat de plantes indigènes prélevées en milieu naturel. Les arguments pour ou contre cette idée recoupent en grande partie ceux évoqués précédemment.

Par leurs commentaires, des répondants suggèrent différentes façons de déconseiller l'achat de plantes indigènes prélevées en milieu naturel. Ainsi, l'un d'eux affirme que, dans ce domaine, l'éducation du public serait plus importante qu'une réglementation, un autre qu'il serait possible de certifier et étiqueter les végétaux produits en pépinière.

Ce sondage nous a permis de rassembler un échantillon intéressant d'opinions diverses sur l'utilisation des plantes indigènes de notre flore en horticulture ornementale. Distribué à quelques centaines de professionnels, il a certainement atteint son objectif de sensibilisation. Beaucoup de travail reste maintenant à faire pour évaluer l'impact réel de ce commerce sur les populations sauvages et en informer le public. ♣

Références citées

1. Bélanger, A. 1995. Guide d'accès au marché de l'horticulture ornementale 1994-1995. Développement des marchés, MAPAQ. 51 p.
2. Grenier, R. 1994. Un jardin inspiré de la nature. Fleurs, plantes, jardins 5: 8-9.
3. Romer, T. 1994. Un jardin de sous-bois. Fleurs, plantes, jardins 5: 4-17.
4. Nantel, P., D. Gagnon, & A. Nault. 1996. Population Viability Analysis of American Ginseng and Wild Leek Harvested in Stochastic Environments. Conservation Biology 10: 608-621.
5. Lamoureux, G. 1996. L'âge des trilles. Quatre-Temps 20(4): 54-56.
6. Johnson, L. 1995. The Ontario Naturalized Garden. The Complete Guide to Using Native Plants. Whitcap Books, Toronto. 187 p.
7. Raymond, L.-M. 1972. Thérèse pour une forêt qui nous quitte. Forces 19: 20-27. ♣

Ski ou réserve écologique?

par Francis Boudreau

En janvier 1998, le ministre de l'Environnement et de la Faune annonçait la création d'une 57^e réserve écologique: la réserve écologique de la Rivière-Rouge. D'une superficie de 313 ha, cette réserve se situe dans le comté d'Argenteuil, dans la région des Laurentides, sur la rive ouest de la rivière Rouge, à 2,5 km de son embouchure. La nouvelle réserve écologique assure la protection d'écosystèmes forestiers représentatifs de la région écologique de la Basse Gatineau: érablières à érable à sucre et hêtre américain, érablières à érable rouge et pruche du Canada, frénésie noire.

Par ailleurs, 117 ha ont été ajoutés à la réserve écologique André-Michaux dans la région de l'Outaouais, ce qui porte sa superficie totale à 450 ha. Cet ajout permet la protection d'un versant boisé escarpé sur la rive est de la rivière Gatineau, où se trouvent des peuplements à pruche du Canada, pin blanc et pin rouge, ainsi qu'une chênaie rabougrie à chêne rouge.

Soulignons que ces aires naturelles maintenant protégées ont été cédées au MEF par Hydro-Québec. Le réseau des réserves écologiques s'étend maintenant sur 69 200 ha (692 km²).

Protection assurée

Le MEF et le secteur forêt du ministère des Ressources naturelles ont convenu, à la fin décembre 1997, de limites territoriales pour une réserve écologique sur 550 ha de terres publiques dans la municipalité de Mont-Saint-Pierre, en Gaspésie. Objectif: protéger l'*Astragalus australis* var. *glabriuscula* et des milieux fragiles exceptionnels. Un gain important pour la conservation...



Astragalus australis var. *glabriuscula*.
Dessin reproduit de Illustrated Flora of the
Northeastern United States and Adjacent Canada.

L'histoire commence il y a plus de 100 ans... D'éminents botanistes découvrent, sur le mont Saint-Pierre, des plantes dont l'aire principale

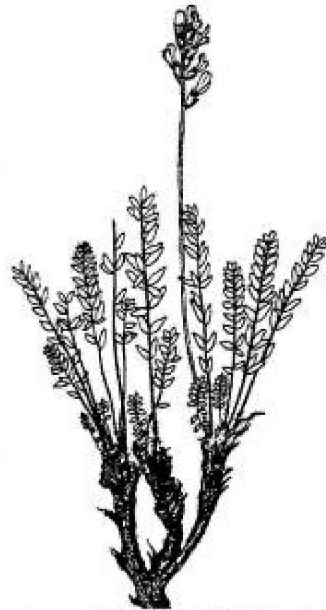
se situe dans les Rocheuses mais qui sont rares, très rares même, dans l'est de l'Amérique: Macoun, en 1882, l'*Oxytropis borealis* var. *viscida*, une fabacée; Fernald, en 1923, l'*Astragalus australis* var. *glabriuscula*, une autre fabacée; Kelsey, en 1927, l'*Erigeron compositus*, une astéracée. Le mont Saint-Pierre est dès lors reconnu pour son intérêt floristique. Et les botanistes y ont depuis copieusement récolté des plantes rares: autant pour l'astragale que pour l'oxytropis, le Centre de données sur le patrimoine naturel du MEF a recensé plus de 50 spécimens d'herbier! Aujourd'hui, on sait que l'astragale ne se trouve, au Québec, que dans trois localités: le long de la rivière des Outaouais, au bord du lac Témiscamungue et à Mont-Saint-Pierre. Quant à l'oxytropis, il s'agit de la seule population québécoise connue.

C'est notamment pour protéger la flore que le Programme biologique international proposait au début des années 1970 de constituer une réserve écologique sur le mont Saint-Pierre. Mais le site est propriété privée, fréquenté par le public et par les amateurs du deltaplane!... En 1992, le MEF a inclus les trois espèces sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. En 1994, il commandait une étude sur leur répartition et leur abondance afin de définir les options appropriées, et réalisables, de conservation: Pierre Morisset et Michelle Garneau de l'Université Laval ont découvert, à l'été 1995, six populations d'astragale sur les abrupts talus d'éboulis actifs, composés de grès et de schistes, qui bordent le versant est de la vallée de Mont-Saint-Pierre sur une distance d'environ 6 km depuis le bord de la mer. Ils caractérisèrent aussi les populations de l'oxytropis et de la vergerette.

Mai 1996: le journal Le Soleil annonce un projet de ski à Mont-Saint-Pierre... Le MEF vérifie. Le projet pourrait être (et sera) accepté pour une subvention gouvernementale. Les pistes arpenteraient l'habitat de l'astragale et les versants fragiles (à cause des parois rocheuses friables et des éboulis actifs) où, de plus, les risques d'avalanche sont réels. Le projet nécessite un certificat d'autorisation de la part de la direction régionale du MEF. Heureusement...

Juin 1997: Armé du rapport de Pierre Morisset et de Michelle Garneau, épaulé par le géographe Bernard Héty de l'Université du Québec à Rimouski, qui étudie la dynamique de ces versants depuis 15 ans, et par l'écologue Louise Filion de l'Université Laval, qui travaille avec Bernard Héty sur la dynamique forestière de ces versants et sur les avalanches, l'équipe du MEF a réussi, non sans peine, à convaincre les intervenants gouvernementaux en région, puis les promoteurs, de ne pas intervenir sur ces milieux fragiles. Ouf! Le projet de ski sera plus

modeste, prendra place dans un site acceptable à la suite d'une expertise scientifique et sera... moins visible dans le paysage.



Oxytropis borealis var. *viscida*.
Dessin reproduit de Flora of Alaska and
Neighboring Territories (Hultén, 1968).

Le processus administratif devant mener à la création de la réserve écologique de Mont-Saint-Pierre, qui n'était pas prévue à la programmation, a été initié. Cette réserve comprendra la partie du versant est de la vallée qui se situe entre deux et six km du bord de la mer. Les trois plus grosses populations d'astragale, dont la plus importante au Québec, s'y trouvent. Enfin, le MEF a aussi entrepris des actions pour assurer la protection des plantes rares sur le mont Saint-Pierre (à suivre...).

Quand le ski glisse sur la piste... de la conservation! ♦

Pour en savoir plus
Morisset P. & M. Garneau. 1997. Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de la région de Mont-Saint-Pierre (Gaspésie). MEF.

L'iris versicolore

par Isabelle Dupras, texte et dessin

Lu

La troisième édition de la *Flore laurentienne*... revue et corrigée.

Tous seront heureux d'apprendre que la *Flore laurentienne* du frère Marie-Victorin est désormais disponible dans une version « nouvelle et améliorée », minutieusement révisée par l'équipe originale enrichie de plusieurs collaborateurs (Stuart Hay, Marcel Blondeau, Jacques Cayouette et Jacques Labrecque), afin d'éliminer les nombreuses erreurs qui défiguraient le premier tirage de la troisième édition (1995).

Cette version de la *Flore* possède de plus un ajout supplémentaire de première importance par rapport à la précédente: une mise à jour de la taxinomie et de la nomenclature, inscrite dans le corps de l'ouvrage, en marge du nom original. Les botanistes québécois pourront donc se familiariser avec ces nouvelles merveilles phonétiques que sont les genres *Symphyotrichum*, *Doellingeria*, *Schoenoplectus* et *Bolboschoenus*, pour ne nommer que quelques exemples. Les sections photos, notes et références ainsi que la liste des nouvelles espèces pour le Québec ont également fait l'objet d'améliorations. Bref, une nouvelle version de la *Flore* dont le frère Marie-Victorin aurait pu être fier.

Une mise en garde cependant: les mots « nouvelle et améliorée » ne sont pas inscrits sur la couverture. Pour éviter d'acheter l'ancienne et imparfaite version, vérifiez bien en page V si les noms de tous les collaborateurs y sont indiqués.

Marie-Victorin, f. 1995. *Flore laurentienne*. Troisième édition mise à jour et annotée par L. Brouillet, S.G. Hay et I. Goulet en collaboration avec M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1096 p. ♣

Iris versicolor Linné
Larger Blue-Flag
Famille Iridacées

Fiche technique

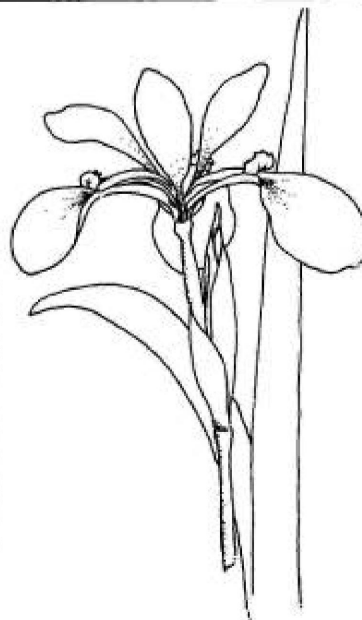
Plante vivace à rhizome
Hauteur: 60 à 90 cm
Époque de floraison: fin juin
Fleurs: bleu-violet et jaune
Particularité: emblème floral en devenir...

Culture

L'iris versicolor se plaît bien dans les sols humides, voire même détrempés, ce qui en fait une plante toute indiquée pour les abords des bassins et des pièces d'eau. Elle croît mieux en situation ensoleillée, mais tolère une ombre légère de quelques heures par jour. Si on la cultive en plates-bandes, ce qui est également possible, on prendra soins de lui fournir toute l'humidité dont elle a besoin. Un apport automnal de matière organique, fumier décomposé, compost ou autre, lui fera le plus grand bien. Pour un effet visuel grandiose, cultivez-le en massif d'au moins dix à quinze individus. Votre fête nationale sera fleurie à souhait!

Propagation

Bien que facile de culture, l'iris versicolor demande quelques attentions particulières pour



sa propagation. Il est possible de reproduire cette plante par division ou par semis.

Pour la division, il faut attendre que les plants aient fleuri, car cela minimise le choc de la transplantation. Pour ce qui est du semis, il est recommandé de calquer le processus naturel. Une fois les graines bien mûres à la fin de l'été, les cueillir et les planter aussitôt à l'endroit désiré ou dans une terrine de semis. Les terrines doivent être hivernées à l'extérieur, car le taux de germination est grandement augmenté par la stratification humide (technique de traitement par le froid).

Dès le printemps, de toutes petites feuilles d'iris apparaîtront. Si les semis ont été faits en terrines, attendre de six à huit semaines avant de les transplanter et suivre les recommandations pour la culture.

Bon jardinage! ♣

Concerto Floralia

par Gisèle Lamoureux

Ancolie, gaulthérie et sarracénie; parnassie et lobélie.
Sablins, argentine et aubépine; camarine, jonquille et colombine.
Rouchette, linalgrette, violette et antioinette.

Bleu-des-sables, orge agréable, folle avoine et foin follette.
Trèfle-d'odeur, trèfle-d'eau, flèche d'eau et lavande-de-mer.
Julienne des dames, belle dame, belle de nuit et musotte bleue.

Quintefeuille, millefeuille et millepertuis.
Buis et brusserole.

Sagittaire, salicaire, sétaires et sanguinaire.
Kalmia, drosera, pimbina et atoca.
Galane, gentiane, savoyane et jusquame.

Andromède, cassandre et médéole; cassiopée, nymphe et dirce.
Artémise, arêthuse, iris et calypso; naïade, dryade et asclepiade.

Duliche, pruche et rossolis.
Bois-sent-bon, flouave odorante et berle suave.
Onoclee sensible, coeurs saignants et immortelles. ♣

De mes archives

Samuel Sturton! T'as pas honte de cueillir des trilles?

par Jacques Cayouette

Voici une nouvelle chronique qui en intéressera plusieurs. Jacques nous entretiendra régulièrement de personnages méconnus ou d'aspects parfois cocasses ou négligés de l'histoire de la botanique au Québec-Labrador. Bienvenue dans nos pages, Jacques.

Il existe plusieurs manières d'appuyer l'Opération Trilles et Cie et je suis convaincu que plusieurs d'entre vous se sont offerts pour défendre cette noble cause. Pour ma part, je n'aime pas faire les choses comme tout le monde et mon esprit souvent tordu — mes amis en savent quelque chose — m'inspire des voies contraires, qui nécessitent un bon sens de l'humour. J'ai pensé présenter ici un personnage qui a récolté des plantes dans la région de Québec, au siècle dernier, d'une façon bien particulière et qui va totalement à l'encontre de ce que l'on souhaite actuellement. Ce personnage a des remarques sur la cueillette des plantes sauvages qui feront «frémir» Patrick, Gisèle, Andrée et cie. Profitons de ce moment de plaisir.

L'itinéraire de Samuel Sturton

Je suis convaincu que peu d'entre vous, même les botanistes chevronnés, connaissent Samuel Sturton. Né en Angleterre, en 1812, il avait des origines françaises, de Narbonne. Samuel était chimiste, pharmacien et ... politicien. C'est probablement à la suite de démêlés politiques qu'il quitte le Vieux Continent avec sa famille pour venir s'établir à Québec, en 1856. Il y exerce sa profession de pharmacien et parfait ses connaissances en chimie; il s'intéresse aussi à la botanique et à la géologie. Il émigre au Manitoba en 1878 et y décède en 1881. Pendant son séjour à Québec, il est fort actif au sein de la Société littéraire et historique de Québec. Il en devient membre en 1857, y présente régulièrement des conférences sur la chimie et la botanique, et est responsable de la bibliothèque en 1861 et 1862¹.

Il écrit deux articles sur les plantes sauvages de la région de Québec^{2,3}. Il herborise longuement aux environs de Québec et ses descriptions des sites sont bien détaillées. Sa flore de 1861 suit la phénologie des plantes et comprend trois cartes de répartition pour les principales espèces. Ce sont peut-être les premières cartes de répartition pour des plantes du Québec, n'est-ce pas Camille? Ses descriptions sont accompagnées de toutes sortes de commentaires; on y trouve même des extraits de poèmes.

Mais il cueillait «ben qu'trop»!

Au sujet des trilles sauvages, il se laisse aller à des confidences. En Angleterre, il devait payer «three shillings and six pence» pour se procu-

rer un seul plant de trille pour son jardin. Lorsqu'il en voit à profusion de part et d'autre du chemin Saint-Louis, à Québec, aussi à l'île d'Orléans et à Lévis, il ne peut résister. C'est la liberté totale, c'est gratuit, alors pourquoi s'en priver. Cueillons-en, faisons des bouquets pour la famille, les amis, etc. Attention, il ne faudrait pas trop le chicaner, ce n'est probablement pas de sa faute s'il n'y a plus de trilles aux abords du chemin Saint-Louis!

Lorsqu'il découvre la sanguinaire, il ne sait pas ce que c'est. Il s'empresse alors de se procurer la flore d'Asa Gray dans une librairie en bas de la côte de la Montagne. Il a vite fait de l'identifier et il s'arrange pour la cultiver. Après l'avoir récoltée à la fin de l'été, il réussit à forcer la plante à fleurir dans sa maison pour le Jour de l'An... Il aimait bien les délicates primevères (*Primula mistassinica*) qui poussaient sur les rochers de l'île d'Orléans et il s'est empressé de les mettre en pot pour les offrir à tous ses amis. Comme il y a plein d'ancolies sauvages au pied des chutes Montmorency, notre ami Sturton pensait faire une bonne cueillette, mais il a été fortement déçu parce qu'il n'a pas pu les récolter toutes...

Un jour, il s'est perdu dans une tourbière du bois Gomin à la recherche de cypripèdes acaules, et il a eu toutes les difficultés du monde à en sortir avec un enfant sur le dos et des brassées d'orchidées dans les mains. Cet endroit est probablement enfoui maintenant quelque part sous le campus de l'Université Laval...

Une anecdote savoureuse, maintenant. Il a fait connaître à un ami européen notre chou puant mais ce dernier en est devenu si entiché qu'il n'arrêtait pas d'en cueillir. Ses vêtements étaient tellement imprégnés de cette «agréable» odeur qu'il est devenu un personnage qu'on fuyait en société... Tant pis pour ce vilain cueilleur de plantes sauvages!

Un bon observateur, cependant

Sturton aimait bien nos hépatiques, maintenant nommées anémones. Elles décoraient les fenêtres de sa bibliothèque. Dans son article de 1863, il fait remarquer que les deux espèces ne sont pas toujours faciles à distinguer et que la variation semble aller de l'une à l'autre. Il ne sera pas le dernier à avoir ce problème n'est-ce pas? Il a découvert avec plaisir la lobélie cardinale en fleur au lac Saint-Charles. C'était aussi un des bijoux de sa propriété en Angleterre.

Il a vu sur les hauteurs de Lévis quantité de *Veronica chamaedrys* (qui y est toujours); la trou-

flora
QUEBECA

Volume 3 n° 1

vant différente de celle qu'il connaissait en Europe, il décrit une nouvelle variété (var. *petiolata*). Ça m'étonnerait qu'elle soit répertoriée dans la littérature scientifique. Mon père, dans la flore du comté de Lévis⁴, en discute et la place en synonymie avec la variété typique. Il pense que cette véronique aurait été introduite par les troupes de Wolfe, lors du siège de Québec.

Dans la liste à la fin de l'article de 1863, il y a quelques mentions d'espèces rares, entre autres le gentianopsis de victorin, à l'île d'Orléans. Il dit que le trille blanc est abondant à la Grosse Île; sa mention (1861) devance d'un an celle de la Flore de Provancher.

Sans herbier!

Sturton aimait les plantes en bouquets, en pots, en culture, parce que, selon lui, c'était la meilleure façon de les admirer et de les faire aimer. Par contre, il avait horreur des spécimens pressés et séchés qu'il comparait à des momies de musées. Voici des commentaires qui feront certainement plaisir aux botanistes: «*Books are lifeless things, dried flowers are only for the dusty botanists... I cannot, I will not love your dried dusty specimens, but I will love with all my heart those lovely living flowers with which the earth is filled*». Inutile, je pense bien, de courir après son herbier...

L'article de 1863 porte sur la géographie des plantes; il a de très bons commentaires sur leur répartition, les introductions, la taille des espèces alpines, etc. C'est sûrement notre premier phytogéographe, qu'en dis-tu Camille? Finalement, il n'avait pas que des défauts ce cher Samuel! ♣

Références citées

1. Wirtzle, F.C. 1889. Our library. Transactions of the Literary and Historical Society of Québec, N.S., 19: 29-73.
2. Sturton, S. 1861. The wild flowers of Québec. Transactions of the Literary and Historical Society of Québec, 4: 17-50.
3. Sturton, S. 1863. A few thoughts on the botanical geography of Canada. Transactions of the Literary and Historical Society of Québec, N.S., 1 (1): 95-113.
4. Doyon, D. et R. Cayouette. 1978. Liste annotée des plantes du comté de Lévis, QC. Service de recherche en défense des cultures. Agriculture Québec. Mémoire n° 2. ♣

* Camille Rousseau, botaniste de grande réputation, à qui l'on doit les plus importants travaux sur la phytogéographie du Québec-Labrador. Membre du Comité bulletin.

Assemblée générale annuelle

Samedi 21 mars, 12:30, Écolothèque du Biodôme

Invitation: desserts et papotage!

FloraQuebeca vous invite cordialement, le jour de l'assemblée générale, à déguster le café et le dessert en compagnie de tous les membres de FloraQuebeca. Il paraît que l'an passé nous étions difficile à contenir, nous papotons au cours de cette très sérieuse assemblée. Cette indisciplinisme nous vaut donc une belle surprise; cette année l'assemblée commence par un événement social, question de joindre l'utile à l'agréable.

Venez donc jaser, discuter et échanger sur vos activités botaniques passées et futures.

La date: samedi le 21 mars 1998; facile de s'en souvenir, c'est la fin de l'hiver et le début du printemps. L'heure: 12h30. Le lieu: Écolothèque du Biodôme de Montréal. Bienvenue à tous!!! ♦

Affichez nos couleurs

par Célyne Lafrance

Affichez les couleurs de FloraQuebeca et contribuez à financer nos projets. Portez notre «gaminet» (appelé communément T-shirt), conçu spécialement pour les belles saisons qui s'annoncent.

Il sera disponible lors de l'assemblée générale, au coût de 15\$, ou par la poste en ajoutant 3\$ pour les frais d'expédition. Soyez les premiers, faites vite... nous n'en avons qu'une quantité limitée. ♦

Portez notre gaminet

Avis est par la présente donnée de la tenue de l'assemblée générale annuelle de FloraQuebeca. Cette convocation est la seule qui sera envoyée aux membres.

L'assemblée générale annuelle sera présidée
par M. André Bouchard, parrain de FloraQuebeca,
botaniste-écologiste et professeur à l'Université de Montréal.

12h30	Accueil	14h30	Pause
	Mot de bienvenue		
	Mot d'ouverture	14h45	Assemblée générale — seconde partie
13h30	Assemblée générale — première partie		Relance de l'Opération Trillies & Cie
	Bilan des activités de l'année 1997		Réunion des comités et élection des responsables pour l'année 1998
	Bilan financier et lancement d'une levée de fonds	15h15	Rapports des comités
	Modifications au Règlement général	15h45	Élection du conseil d'administration
14h00	Conférence M. Normand Villeneuve Écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec		L'assemblée générale sera suivie de la première (et courte) réunion du nouveau conseil d'ad- ministration et des responsables de comités. ♦

♦ ♦ ♦

Suite de l'éditorial de la page 1

Nous ne passons pas inaperçus (suite)

Toutes ces activités ne se sont pas organisées d'elles-mêmes. Il a fallu se rencontrer, discuter, se concerter. Pour se faciliter la vie, le conseil d'administration peut désormais compter sur un secrétaire permanent, en la personne de Frédéric Coursol, botaniste d'expérience qui est, de plus, ferré en informatique. Son rôle principal sera d'assurer la communication entre le conseil et les membres... et notre siège social est déménagé d'Ulverton à Mont-Laurier (résidence de Frédéric)!

Appuis et reconnaissances

De plus en plus, nous recevons reconnaissance et appui. En effet, notre association bénéficie

d'un appui financier appréciable du ministère de l'Environnement et de la Faune, sans lequel plusieurs de nos activités n'auraient pas vu le jour, ou difficilement. J'aimerais profiter de cette page pour remercier, en votre nom, le ministre, monsieur Paul Bégin, de même que monsieur Léopold Gaudreau, de la Direction de la conservation et du patrimoine écologique. Aussi, je vous rappelle que quelques-uns de nos membres ont reçu des honneurs, au cours de l'année (voir *FloraQuebeca* 2(2), automne 1997).

C'est dire à quel point nous ne passons pas inaperçus! ♦

♦ ♦ ♦

À la recherche de la sélaginelle apode

par Philippe Forest

Essayer de trouver cette petite plante rampante parmi des mousses durant les mois de mai à août demande de longues observations, à quatre pattes, et les trouvailles sont rares car la sélaginelle se confond facilement avec certaines espèces de mousses. Que d'heures ais-jé perdues ainsi! Mais lorsque survient le temps de la sporulation, environ de la mi-août à la fin de septembre, la petite plante se ramifie, se dresse au-dessus des mousses et prend une co-

loration allant du vert-jaunâtre au blanc-jaunâtre. Les colonies de sélaginelle sont alors très visibles et finies les recherches à quatre pattes. On peut découvrir cette espèce le long des rivières, surtout dans les creux humides des rochers ou dans les coulées près des rivages (ce sont mes lieux de prédilection). Toutefois les colonies peuvent disparaître d'un site suite au racle des glaces. ♦

Règlement général de FloraQuebeca

Tel qu'adopté le 23 mars 1996 et modifié le 22 mars 1997

Article 1. Siège social

Le siège social de FloraQuebeca est situé au 80 route 116 à Ulverton, ou à tout autre endroit choisi par l'assemblée générale.

Article 2. Membres

Est membre de FloraQuebeca toute personne, physique ou morale, qui en appuie les objectifs, qui acquitte sa cotisation et qui est acceptée par le conseil d'administration.

Article 3. Année financière et cotisations

- L'exercice financier de l'association correspond à l'année civile.
- L'assemblée générale établit la cotisation annuelle des membres. La cotisation de tout nouveau membre inscrit pendant les trois derniers mois de l'année demeure valable pour l'année qui suit.
- La cotisation des membres individuels peut également être acquittée sous forme de services ou de travail rendus bénévolement à FloraQuebeca selon les modalités établies par le conseil d'administration.

Article 4. Assemblée générale annuelle des membres

- L'assemblée générale annuelle, organe suprême de l'association, lui donne ses orientations et ses politiques générales.
- L'assemblée générale se tient au cours des trois premiers mois de l'année. Elle est convoquée par écrit avec au moins trois semaines de préavis à tous les membres et comprend un appel aux candidatures du conseil d'administration.
- Elle élit un président d'assemblée ainsi qu'un rapporteur chargé d'établir le procès-verbal.
- Elle reçoit les rapports du président sortant, du secrétaire et du trésorier et leur donne quitus.
- Elle élit le conseil d'administration composé de six membres. Les candidatures au conseil doivent parvenir au secrétariat de l'association au moins deux semaines avant l'assemblée générale à laquelle elles seront soumises.
- Elle suit la procédure d'assemblée généralement reconnue et, en cas de doute, s'en remet au code Morin.
- Seuls les membres en règle ont le droit de proposition, de vote et de candidature.
- Le quorum de l'assemblée générale est fixé à 15 membres en règle.

Article 5. Assemblée générale extraordinaire

Le conseil, ou à défaut, dix membres en règle, peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'avis de convocation doit être envoyé avec au moins quinze jours de préavis et doit comporter le projet d'ordre du jour. L'assemblée extraordinaire n'est saisie que des questions inscrites ainsi d'avance à l'ordre du jour. Le quorum est de 15 membres en règle.

Article 6. Le conseil d'administration

- Le conseil veille à la mise en œuvre des orientations et des décisions de l'assemblée générale et voit à la bonne marche du secrétariat et de la trésorerie.
- Le conseil est composé de six membres, élus par l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de deux ans, sauf pour le premier conseil élu: trois de ses membres seront élus pour une période d'un an et les trois autres, pour une période de deux ans. Ainsi, à chaque année, trois seulement des six membres du conseil verront leur mandat se terminer.
- Le conseil répartit parmi ses membres les charges de la présidence, de la vice-présidence, du secrétariat, de la trésorerie et de la coordination des comités. Il nomme des comités chargés de tâches particulières; ceux-ci lui font régulièrement rapport.
- Les membres du conseil et des comités travaillent bénévolement dans le cadre de leur fonction. Ils peuvent cependant demander le remboursement des dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions, selon les modalités fixées par le conseil d'administration.
- Le quorum du conseil est de trois membres, dont au moins deux parmi les personnes chargées de la présidence, du secrétariat et de la trésorerie.
- Réunions. Le conseil reste régulièrement en contact en se servant des moyens électroniques. Il doit cependant se réunir au moins deux fois par an.
- Le conseil suit la procédure d'assemblée généralement reconnue, et en cas de doute, s'en remet au code Morin.
- En cas de décès, d'incapacité ou de démissions d'un de ses membres, le conseil comble la vacance pour le reste du mandat.
- Tout membre du conseil qui, sans justification, omet d'assister à deux réunions consécutives, est considéré comme démissionnaire.

Suite page suivante ⇒

Proposition de modifications au Règlement général

Le conseil d'administration a adopté quelques modifications au Règlement général. Ces modifications doivent être entérinées (ou rejetées!) par l'Assemblée générale, le 21 mars 1998.

1) Article 1. Siège social: Le siège social de FloraQuebeca est situé au 445, rue du Portage à Mont-Laurier, ou à tout autre endroit choisi par l'Assemblée générale.

2) Article 3 c): abrogation.

3) Article 6d): modification de l'énoncé de la première phrase. Les membres du conseil et des comités travaillent bénévolement dans le cadre de leur fonction. ♦

Internetflore

par Guéline Lamoureux

Cette fois, de la botanique à savoir québécoise!

Dictionnaire mondial des arbres

Une oeuvre colossale! Réalisé par Miroslav Grandtner, professeur émérite de l'université Laval, ce dictionnaire voit le jour après neuf ans de travail. Pour le moment, seule la lettre A pour l'Amérique du Nord est accessible et soumise aux commentaires des usagers; cette lettre regroupe tout de même quelque 600 taxons! Le nombre de taxons pour l'Amérique du Nord est évalué à environ 6000, celui de la planète à plus de 60 000 et les fiches de près de 36 000 taxons sont terminées dans le cadre de ce dictionnaire.

Pour chaque taxon, on trouve tous les noms français, anglais, espagnols et «autres», les synonymes latins, la répartition, l'écologie, les utilisations, la taille, le type de feuillage, etc. À voir absolument. <www.wdlt.qc.ca>

Suite page suivante ⇒

Internetflore (suite)

Répertoire des botanistes actuels et de leurs publications

Ce répertoire nous amène dans un univers tout à fait contemporain et aide à démêler la jungle des publications scientifiques en botanique, non seulement au Québec, mais au Canada. Chaque botaniste canadien est répertorié avec la liste complète de ses publications. Et quand on dit complet, eh bien c'est complet (jusqu'en 1996)! Qu'il suffise de mentionner qu'un de nos membres, bien connu pour sa grande expérience en bibliographies, Jacques Cayouette, figure parmi les auteurs de ce répertoire. Un site très fréquenté (8 000 visiteurs / mois), où le mot «trille» figure parmi les plus recherchés. Réalisé par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

<<http://www.cciw.ca/eman-temp/scientists/botanists/intro.html>>

Iconographie botanique

Ce site, lui, permet de nous évader du quotidien et du contemporain. Réalisé par un autre membre de FloraQuebeca, Pierre-Simon Doyon, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, il permet de prendre connaissance d'une thèse de doctorat intitulée: *L'iconographie botanique en Amérique française du 17^e au milieu du 18^e siècles*.

Elle s'intéresse à l'histoire de la botanique prélinéenne et trace la trajectoire historique des représentations de plantes du cartouche de la Carte géographique (1612) de Samuel de Champlain, celle du Codex canadiensis (vers 1675 ou 1678), de Louis Nicolas, et celle de la Description des plantes principales de l'Amérique septentrionale (1744) de Pierre François-Xavier de Charlevoix. Votre curiosité est-elle piquée?

<<http://www.uqtr.quebec.ca/arts/histoire/botanique>> *

Article 7. Modification des Statuts et du Règlement général

Toute modification des Statuts et du Règlement général doit faire l'objet d'une proposition écrite, diffusée aux membres en même temps que la convocation à l'assemblée générale. Les modifications sont approuvées à la majorité des deux tiers des membres en règle présents.

Article 8. Dissolution

En cas de dissolution, FloraQuebeca est tenue de transférer tous ses actifs à un organisme sans but lucratif qui exerce une activité analogue.

Article 9. Attribution des tâches des membres du conseil d'administration

a) Président

- 1) Préside toutes les assemblées du conseil d'administration ainsi que celles des membres de la corporation.
- 2) Est le principal officier exécutif et, sous le contrôle des administrateurs, surveille, administre et dirige généralement les activités de la corporation.

b) Vice-président

- 1) Remplace le président, en cas d'absence, d'incapacité, de refus ou de négligence d'agir.
- 2) Exerce les pouvoirs et fonctions que peut lui déléguer le président, de temps à autre.

c) Secrétaire

- 1) Agit comme secrétaire aux assemblées du conseil d'administration et aux assemblées des membres. À cet effet, il convoque ces assemblées dans les délais prescrits, prépare l'ordre du jour, vérifie le quorum et rédige les comptes rendus de ces assemblées ou voit à ce que ces tâches soient accomplies.
- 2) A la garde des documents et registres de la corporation: procès-verbaux ou comptes rendus des assemblées du conseil d'administration, des assemblées générales des membres et des assemblées des comités.
- 3) A la garde des archives de la corporation, y compris la liste des noms et les coordonnées des administrateurs, des membres des comités, des membres de la corporation.
- 4) Est responsable de la garde et de la production de tous les livres, rapports, certificats, enregistrements et autres documents que la corporation est légalement tenue de garder et de produire.
- 5) Coordonne la liaison entre les membres de la corporation, les communications avec les

médias d'information et les communications avec les organismes apparentés.

- 6) Entre les réunions, assure la liaison entre les membres du conseil d'administration; voit à l'acheminement de leur courrier, à la circulation des documents demandant un examen et une réponse rapides.

d) Trésorier

- 1) A la charge générale des finances de la corporation.
- 2) Dépose l'argent et les autres valeurs de la corporation au nom et au crédit de cette dernière dans toute institution financière désignée par le conseil.
- 3) Rend compte au président ou aux administrateurs de la situation financière de la corporation et de toutes les transactions faites en sa qualité de trésorier.
- 4) Dresse, maintient et conserve les livres de comptes et les registres comptables adéquats durant toute l'année financière. À la fin de celle-ci, confie la garde de ces livres et des registres au secrétaire.
- 5) Laisse examiner les livres comptables de la corporation par les personnes autorisées seulement.
- 6) Reçoit les cotisations des membres, émet les cartes de membres et tient à jour la liste des noms, adresses et qualités des membres de la corporation; sauf autorisation expresse du conseil, cette liste reste à l'usage exclusif de la corporation. Confie cette liste à la garde du secrétaire.
- 7) Suscite et collabore à des activités et à des demandes de financement de la corporation.
- 8) S'assure de l'équilibre des finances de la corporation. Prépare des prévisions budgétaires.

e) Coordonnateur des comités

- 1) Assure la liaison entre les comités et le conseil d'administration.
- 2) Suscite et maintient l'activité des comités, en collaboration avec les responsables de comités.
- 3) Recueille et transmet au secrétaire une copie des comptes rendus et autres documents émanant des comités.
- 4) En collaboration avec le trésorier et les responsables des comités, tient à jour les listes des noms et des coordonnées des membres des comités. *

Affichez nos couleurs Portez notre gaminet

États financiers de FloraQuebeca exercice se terminant le 31 décembre 1997

par Cécylne Lafrance, trésorière

flora
QUEBECA

Volume 3 no 1

par Gisèle Lamoureux

Bilan au 31 décembre 1997

ACTIF

Actif à court terme	
Encaisse	2,844.
Part sociale	5.
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	2,849.

PASSIF

Passif à court terme	
Comptes fournisseurs	560.
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	560.
Surplus accumulé	2,157.
Surplus de l'exercice	132.
TOTAL SURPLUS	2,289.
TOTAL PASSIF ET AVOIR	2,849.

♦ ♦ ♦

État des résultats du 1^{er} janvier au 31 décembre 1997

REVENUS

Cotisations des membres	1,600.
Dons	440.
Remboursement de frais	449.
Affiches Opération Trilles & Cie	1,274.
Levée de fonds Frédéric Back	438.
TOTAL REVENUS	4,201.

CHARGES

Opération Trilles & Cie	1,348.
Frais de télécommunications	411.
Dépliants	0. (note)
Bulletin	0. (note)
Papeterie	617.
Services postaux	1,022.
Services de secrétariat	600.
Frais généraux	71.
TOTAL DES CHARGES	4,069.

SURPLUS DE L'EXERCICE 132.

Note: Les frais relatifs aux dépliants et au bulletin sont à zéro grâce à la participation de la Direction de la conservation et du patrimoine écologique, du ministère de l'Environnement et de la Faune. ♦

Lu

Fougères et associés

Tout nouveau et tout chaud, un fort beau livre de 325 pages sur les fougères et autres ptéridophytes de la Nouvelle-Angleterre, par des ptéridologues dont la compétence est reconnue. Les photos, en noir et blanc, sont magnifiques. Le livre comprend des clés, des cartes de répartition régionales et mondiales pour chaque espèce, des dessins en noir, des photos de spores, un glossaire, un index et une bibliographie.

Il s'adresse autant au professionnel qu'à l'amateur, un peu dans la lignée de Cody et Britton (Les fougères et plantes alliées du Canada). Le prix est élevé, mais justifié par une reliure rigide et un fini soigné de la présentation et de l'impression.

Et je suis très heureuse que la classification de Ollgard ait été adoptée pour les lycopodiocées, tout comme dans le guide Fougères, prèles et lycopodes, de Fleurbec.

Tryon, A.F. & R.C. Moran. 1997. The fern and allied plants of New England. Center for Biological Conservation, Massachusetts Audubon Society, Lincoln, Mass. 49,95 \$US. Commander à: Educational Resources, Mass. Audubon Society, 208 South Great Road, Lincoln, MA 01773; s'informer des frais de manutention à:

<hprees@massaudubon.org> ♦

♦ ♦ ♦

Comité relocalisation de plantes indigènes

par Louise Bonhomme

N'oubliez pas notre sortie du 25 avril 1998, à Laval. Nous prévoyons prélever des plantes, dans un site en voie de construction, afin de les relocaliser dans un lieu protégé.

Apportez bottes, pelle, sacs de plastique (type épicerie), lunch.

Inscrivez-vous auprès de Louise Bonhomme:
514-681-8188 ou 687-6674. ♦

Gagner une toile de Frédéric Back

Consignes aux auteurs

par Célyne Lafrance, trésorière

Transmettre les manuscrits par courrier électronique: documents annexés — de préférence en Word6. Seuls des textes très courts seront reçus par télécopie.

Les textes courts ont plus de chances d'être publiés. À titre indicatif: colonne étroite: 1600 caractères (250 mots), colonne large: 2300 caractères (350 mots).

Nous ne soumettons des épreuves qu'en cas de corrections substantielles de notre part.

Formattage-Typographie

Nous devons défaire tout formattage (gras, souligné, retrait). S'en tenir au minimum:

- Titres et sous-titres: précéder d'une marque de paragraphe supplémentaire. Ailleurs: marques de paragraphe simple.

- Italique: seulement aux noms latins et aux signes de ponctuation et parenthèses qui leur sont immédiatement accolés. Utiliser l'italique aussi pour les titres de publications, de lois, etc.

- Vraies apostrophes: ' (et non le symbole des minutes '); guillemets français «et» (non "et"), absence d'espace entre le mot et les guillemets.

- Aucune espace avant un signe de ponctuation. Une seule espace après un signe de ponctuation. Une espace insécable avant %, \$ et les symboles de mesures.

Noms de plantes

Nom français seulement, sauf s'il diffère trop du nom latin et qu'il y a risque de confusion. Ajouter alors le nom latin. Utiliser les noms de Fleurbec ou de Marie-Victorin. Tous les noms français de genre et les épithètes spécifiques commencent par une minuscule (voir FloraQuebeca (2):10 et (3):6-8).

Noms des plantes désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables: utiliser les noms adoptés dans *Noms français de 229 espèces*. Si l'espèce n'y figure pas, utiliser le nom latin adopté par Lavoie, 1992. *

L'an dernier, lors de l'assemblée générale, nous avons fait tirer un tableau offert par monsieur Frédéric Back. Eh bien oui, encore cette année, monsieur Back, cinéaste, peintre, amoureux passionné et respectueux de la nature nous a spontanément offert une oeuvre originale, créée spécialement pour notre organisme. Ce geste est fait en vue de recueillir des fonds pour réaliser des actions concrètes de préservation de la flore du Québec. Merci monsieur Back.

Cette fois-ci, nous aimerions offrir «un Frédéric Back pour seulement 10 \$», non seulement à ceux qui assistent à l'assemblée générale annuelle, mais à tous nos membres et au public en général. Le tirage de cette toile aura lieu vers le 15 juin, permettant ainsi la vente des billets pendant toute la période où la fièvre du printemps nous attaque!

Notez que nous avons procédé selon les règlements de la Régie des loteries, des courses et des jeux. Le nombre de billets est limité à 500.

Soyez nombreux et ne ratez pas cette occasion... unique! Commandez immédiatement vos billets à l'adresse de FloraQuebeca, sans oublier de joindre votre chèque. Coût des billets: 10 \$ chacun ou 3 billets pour 25 \$.

Renouvez, c'est le moment

Vous appuyez notre action? Vous appréciez le Répertoire de botanistes du Québec? Vous sou-

haitez voir se réaliser nos rêves... ou les vôtres? Et bien, dites-le-nous: le 1^{er} janvier de chaque année, c'est le moment, pour tous, de renouveler son adhésion à FloraQuebeca.

Nouveaux tarifs d'adhésion et catégorie famille

Le conseil d'administration a apporté quelques modifications aux modalités d'adhésion à FloraQuebeca. Ce qui n'est pas changé, c'est que tout individu, famille, société ou institution qui devient membre, recevra un abonnement d'un an au bulletin FloraQuebeca, publié désormais trois fois par année. Pour connaître ces nouvelles modalités, consulter... le formulaire d'adhésion.

Deux offres spéciales

Profitez de deux offres spéciales, au moment de votre adhésion:

1. Adhésion à FloraQuebeca + 1 billet de tirage «F. Back» = 23 \$ pour les individus et 27 \$ pour les familles.
2. Recrutez et parrainez un nouveau membre, c'est-à-dire quelqu'un qui n'était pas membre en règle au 31 décembre 1997, et obtenez un billet de tirage gratuit. Votre nom doit paraître sur le formulaire d'adhésion du nouveau membre (un seul parrain par nouveau membre, évidemment!). *

flora QUEBECA		FORMULAIRE D'ADHÉSION 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1998 RETOURNEZ À:		FLORAQUEBECA 445, RUE DU PORTAGE MONT-LAURIER, QC J9L 2A1	
		Nouveau membre ☐ Renouvellement ☐ n° de membre:			
Nom		Prénom			
Adresse		App.			
Ville		Prov.		Code postal	
Téléphone (.....)		Télécopieur (.....)			
Courriel		Max. no PC		Date de naissance	
J'aime les plantes sauvages ☐ Je les connais bien ☐ Je gagne ma vie en horticulture ☐ en botanique ☐					
Type de cotisation: Individu ou société* 15 \$ ☐ Familiale* 20 \$ ☐ Don:					
* Indiquer le nom du représentant de la société:					
* Cotisation familiale: Indiquez le nom du conjoint, ainsi que le nom et l'âge des enfants de moins de 18 ans					
Conjoint					
Enfant		/âge		Enfant	
/âge					
J'aimerais participer comme bénévole aux activités des comités suivants:					
☐ Bulletin		☐ Commerce horticole de plantes indigènes		☐ Conseil d'administration	
☐ Iris-emblème		☐ Relocalisation de plantes indigènes		☐ Répertoire de botanistes	
☐ Plantes rares		☐ Représentation lors d'exposition		☐ Gestion des paysages végétaux	